

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D042_290324

**DECHETERIES INTERCOMMUNALES
ACTUALISATION DES TARIFS PROFESSIONNELS
Autorisation**

Pour rappel, le Conseil communautaire réuni le 26 janvier 2024 a acté l'actualisation du règlement de déchèterie.

Ce dernier stipule que les prix, appliqués aux professionnels qui utilisent les déchetteries publiques, seront actualisés chaque année, suivant l'évolution de la Taxe générale sur les activités polluantes [TGAP] (pour les déchets qui y sont soumis). Ces prix sont définitivement connus durant le 1^{er} trimestre de chaque année car certaines analyses sont nécessaires, afin de déterminer la meilleure filière de traitement.

Pour l'année 2024, seules 2 catégories de déchets sont soumises à l'augmentation de la TGAP :

- le Tout Venant Non Incinérable (TVNI)
- le Tout Venant Incinérable (TVI)

Les nouveaux tarifs appliqués aux professionnels pour leurs dépôts en déchèteries sont donc les suivants :

Déchèteries de Croix-Sonnet et de Villers sur mer	unité	PROFESSIONNELS TERRITOIRE & COMMUNES SOUS CONVENTION		PROFESSIONNELS HORS TERRITOIRE	
		2023	2024	2023	2024
		€ TTC/t	€ TTC/t	€ TTC/t	€ TTC/t
Encombrants non-incinérables	t	139,50 €	167,50 €	158,50 €	186,50 €
Encombrants incinérables	t	122,50 €	128,50 €	141,50 €	147,50 €
Gravats inertes	t	16,00 €	16,00 €	23,00 €	23,00 €
Déchets verts	t	28,50 €	28,50 €	33,50 €	33,50 €
Bois	t	52,50 €	52,50 €	62,50 €	62,50 €
Déchets mixtes gravats/encombrants	t	139,50 €	167,50 €	158,50 €	186,50 €
Déchets mixtes déchets verts/bois	t	52,50 €	52,50 €	62,50 €	62,50 €
Déchets à caractère polluant	kg	2,00 €	2,06 €	2,00 €	2,06 €
Entreprises d'insertion, associations caritatives et structures publiques (sauf communes membres de la 4CF)					
Ensemble des déchets déposés (encombrants incinérables, non incinérables, gravats, déchets verts, bois, déchets dangereux)	t	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €

Après avis favorable de la commission Environnement du 11 mars 2024 et du Bureau des Maires réuni le 15 mars 2024, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- adopter l'actualisation des prix appliqués aux professionnels utilisateurs des déchèteries intercommunales,
- décider de leur application au 1^{er} avril 2024.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOPTÉ l'actualisation des prix appliqués aux professionnels utilisateurs des déchèteries intercommunales,

DÉCIDÉ de leur application au 1^{er} avril 2024.

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Christèle CERISIER-PHILIPPE
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

